

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Département du Finistère,
Arrondissement de MORLAIX,
Canton de LANDIVISIAU,
Commune de LANDIVISIAU.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 14 décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Par suite d'une convocation en date du 7 décembre 2018, les membres composant le Conseil municipal de Landivisiau se sont réunis en mairie, le vendredi 14 décembre 2018, à 19 heures, sous la présidence de Madame Laurence CLAISSE, Maire.

Présents : Mme CLAISSE, M. MICHEL, Mme ABAZIOU, M. SALIOU, Mme QUEOURON, M. MORRY, Mme PORTAILLER, M. PERVES, Mme MORIZUR, Mme APPRIOU, M. DERRIEN, M. JEZEQUEL, M. YVEN, Mme BLEAS K., Mme BOSC, Mme AUFFRET, M. BALANANT, Mme MARTIN, M. BILLON, M. KERRIEN, Mme LAIZET (arrivée à 19h10), Mme BETON, M. TURLAN, Mme LARVOR, Mme BLEAS M., M. PHELIPPOT.

Absents ayant donné procuration :

Mme L'AMINOT, Conseillère municipale, a donné procuration à M. MICHEL, Adjoint au Maire, M. LE BRAS, Conseiller Municipal, a donné procuration à M. MORRY, Adjoint au Maire.

Absent :

M. POULIQUEN, Conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal.

Monsieur BALANANT, Conseiller Municipal, est nommé pour remplir cette fonction.